

La Marmite aux Idées

Maison pour Tous, 81 boulevard Jacquard, 62100 CALAIS

lamarmiteauxidees@orange.fr

<http://www.lamarmiteauxidees.sitew.com/>

Calais, le 01/02/2013

SITUATION DES EXILÉS : OÙ ALLONS-NOUS ?

Ce vendredi, le préfet du Pas-de-Calais invite une partie des acteurs concernés à une seconde réunion sur la situation des exilés (la première avait eu lieu le 11 octobre).

Quel chemin a été parcouru, sachant qu'il faut tenir compte des violences qui ont eu lieu à Calais depuis le début du mois de décembre ?

Tout d'abord, il faut rappeler que suite à la circulaire interministérielle du 26 août 2012, les associations, dont La Marmite aux Idées, ont interpellé dès le début du mois de septembre, sur la situation calaisienne en général, et sur les campements qui s'étaient installés au lieu de distribution des repas et de l'autre côté de la rue à l'ancienne douane.

Rien n'a été fait pour appliquer la circulaire (concertation en vue d'aboutir à un relogement). Les deux campements ont été évacués et détruits sans relogement ni concertation fin septembre, sous une pluie battante. Le campement de l'ancienne douane, qui s'était reconstitué, a été à nouveau détruit fin décembre, en plein hiver, sans relogement ni concertation.

Ni les propositions de La Marmite aux Idées concernant l'utilisation de l'ancien hôpital comme solution provisoire d'accueil en attendant des solutions à long terme, ni les propositions collectives des associations de la région en terme de « Maison des migrants », n'ont reçu de réponse de la part de l'État. La réunion d'aujourd'hui en apportera-t-elle ?

Concernant les violences entre exilés qui sont récurrentes depuis deux mois, il faut aussi revenir sur le déroulement des événements.

En octobre dernier a lieu l'arrestation spectaculaire (le GIPN est là) et médiatisé d'une « bande » de « passeurs ». À la suite de ce genre de « coup de filet », des tensions et des violences sont prévisibles en raison des rivalités pour prendre le contrôle de l'accès aux lieux de passage. Ce d'autant plus que d'anciens « passeurs » sortent de prison au même moment et réapparaissent à Calais.

Rien n'est fait par la police pour prévenir ces violences, bien au contraire. Dès novembre, les exilés de certaines communautés se plaignent d'être rackettés. Courant décembre, de grosses bagarres entre exilés ont lieu sans que la police intervienne. Au contraire, lorsque des riverains appellent la police pour se plaindre (c'est le cas des riverains du lieu de distribution des repas et des propriétaires

de chalets de plage à Blériot-plage), ils reçoivent la réponse suivante : « nous ne pouvons pas intervenir à cause des associations, débrouillez-vous par vous-mêmes ». Tentative de manipuler les riverains, encouragements à la violence privée, la police joue le pourrissement de la situation.

Ce n'est que fin décembre que la police intervient par rapport aux rixes entre exilés devenues trop visibles. Et là encore on est exclusivement dans le spectacle. Des contrôles très visibles sont mis en place autour du lieu de distribution des repas, avec palpation systématique des exilés – et parfois de certains bénévoles associatifs – à l'entrée du lieu.

La violence se déplace, les enjeux liés au « passage » aussi, par contre l'action des associations se trouve profondément entravée. Des exilés ne viennent plus pour ne pas subir l'humiliation d'être fouillés pour pouvoir manger, et les associations sont décrédibilisées aux yeux des sans-papiers parce qu'elles servent les repas dans un lieu contrôlé par la police.

Hors, si elles n'empêchent pas toujours la violence, les associations, quand elles ont une vraie crédibilité aux yeux des exilés, contribuent à apaiser les tensions interethniques et à limiter la violence.

L'action de la police ne vise visiblement pas à réduire la violence. Elle l'utilise au contraire contre les associations, au moment où la décision du défenseur des droits publiée en novembre met en cause le harcèlement policier à l'encontre des exilés à Calais et les violations du droit français et des droits fondamentaux qu'il entraîne quotidiennement.

Le préfet donnera-t-il aujourd'hui des éléments de réponse à ce problème ?

Contact :
Philippe Wannesson
06 83 19 98 94